



STOUMONT
Point de vue NATURE !

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Pierre CESAR demeurant Rue Saint-Gilles 294 à 4000 Liège pour la construction d'une habitation avec démolition d'un bâtiment existant sur un terrain situé Meuville à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section A n°1520/D – 1534/C - 1534/G.

Considérant que le projet s'écarte des prescriptions du Guide Régional sur les Bâtisses en Site Rural en ce qui concerne:

- alignement;
- implantation;
- toiture plate;
- baies;
- rapport façade/pignon;

et présente les caractéristiques suivantes :

- *Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme*

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20.07.2023 au 30.08.2023 au collège communal *:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be – coralie.adam@stoumont.be.

* Les annonces et enquêtes sont suspendues durant la période du 16 juillet au 15 août.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet